

Informations pratiques

Votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs et non à des activités définies. Nous organisons des temps forts, pour tous les enfants, avec inscription en journée obligatoire. Les horaires peuvent changer selon l'organisation.

En savoir plus...

Accueil de loisirs Anne-Frank

Contact : 21 bis rue Jules-Ferry, 06 58 06 51 47

« Sous la lumière des projecteurs »

Une aventure artistique pleine d'énergie où chacun pourra révéler son talent et partager un moment magique.

Accueil de loisirs Carmel

Contact : 20 rue de la Motte, 06 72 14 50 42

« Les 5 sens en fête : je découvre de nouvelles choses »

Un parcours sensoriel pour éveiller la curiosité et découvrir tout en s'amusant.



Parents, rencontrez-nous !

Vous êtes invités le **samedi 4 avril** de 10h30 à 12h pour découvrir l'Accueil de Loisirs (Carmel ou/et Anne-Frank) de votre enfant et rencontrer l'équipe d'animation.



Accueils de loisirs

Du 7 au 17 avril 2026

Printemps



Direction de la
vie scolaire  **Chalon**
en Saône

L'accueil de loisirs est un espace ludique et sécurisant qui permet aux enfants de bénéficier d'activités à la journée ou à la demi-journée.

Qui peut s'inscrire ?

- Les enfants chalonnais âgés de 3 à 11 ans
- Les enfants non-chalonnais mais scolarisés sur la commune de Chalon
- Les enfants non-chalonnais dont l'un des grands-parents réside sur la commune de Chalon (fournir un justificatif-à l'inscription)

Quand ?

- Pour les Chalonnais, à partir du mercredi 18 mars
- Pour les non-Chalonnais, à partir du lundi 23 mars

Comment s'inscrire ?

- Sur site : dans toutes les Maisons de quartier et à la Maison de la Famille
- En ligne sur le Portail famille
(si vous ne possédez pas d'identifiant, contactez la Direction de la Vie Scolaire au 03 85 90 51 40, avant les inscriptions)

Bon à savoir

- Inscription à la demi-journée (9h/12h et 14h/17h) ou en journée complète, avec ou sans repas (9h/17h) avec un minimum de trois demi-journées par semaine
- Garderie : possibilité d'arrivée et de départ échelonnés de 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30, inscription obligatoire

Les documents obligatoires à apporter lors de l'inscription

- Quotient familial en vigueur et/ou votre numéro d'allocataire
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire
- Des bons délivrés par les comités d'entreprise
- Carnet de santé de votre enfant

Tarif

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec repas
T1 : 0-500	1,44€	2,39€	3,83€
T2 : 501-600	1,71€	2,84€	4,55€
T3 : 601-655	2,03€	3,42€	5,45€
T4 : 656-720	2,48€	4,10€	6,53€
T5 : 721-810	2,97€	4,91€	7,83€
T6 : 811-1000	3,51€	5,85€	9,36€
T7 : 1001 et +	3,51€	5,85€	9,36€

Bon à savoir

- Une majoration de 30% sera appliquée pour les non-Chalonnais
- Aucun remboursement ne sera possible sauf sur présentation d'un certificat médical